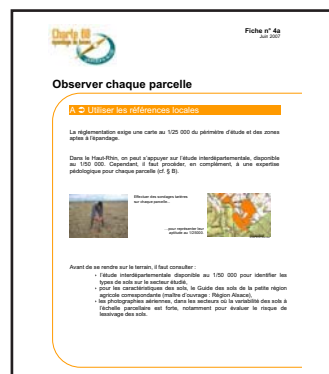


➔ Observer chaque parcelle - cf. fiche n°4a

La description pédologique est réalisée dans le cadre de l'étude préalable ou de sa mise à jour. Elle a pour objectif de présenter les principales caractéristiques physiques et chimiques d'un sol, observables par sondage tarière.

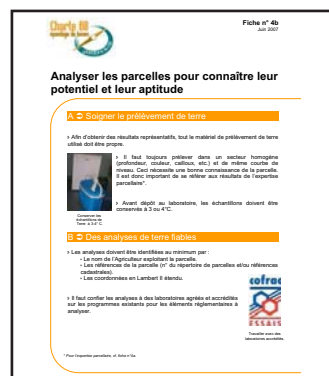
La description est réalisée, non seulement sur l'horizon travaillé, 0-30 cm, mais également sur les horizons inférieurs jusqu'à 120 cm.



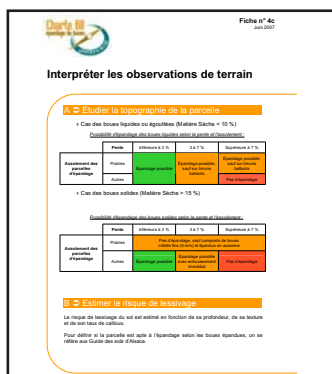
➔ Analyser les parcelles pour connaître leur potentiel et aptitude – cf. fiche n°4b

Cette seconde sous-fiche porte principalement sur la conformité des parcelles en ce qui concerne les teneurs en éléments traces métalliques et le pH.

Cette évaluation est effectuée préalablement à tout épandage, sur un échantillon de parcelles dites de référence pour d'autres parcelles. Les résultats sont ensuite suivis de manière à évaluer l'impact des épandages.



➔ Interpréter les observations pédologiques de terrain – cf. fiche n°4c



Cette dernière sous-fiche présente les règles pour interpréter les observations de terrain. Une parcelle est définie apte, ou pas, à l'épandage de boues selon, le type de boues, la culture, la topographie, l'hydromorphie, le pH et le risque de lessivage des sols.

Charte qualité départementale relative à l'épandage agricole des boues, effluents et compost de boues.
Action résultant de la concertation des acteurs haut-rhinois : Maîtres d'Ouvrages, Agrivalor, SAUR, SEDE Environnement, Terralys, Transporteurs, Prestataires d'Épandage, Agriculteurs, Mission Recyclage Agricole, Conseil Général, Agence de l'Eau Rhin Meuse, Chambre d'Agriculture, ADEME et Services de l'Etat.

Contact : Syndicat Mixte Recyclage Agricole du Haut-Rhin. Tél : 03 89 22 95 70. E-Mail : secretariat@smra68.net.
Document remis à jour sur www.smra68.net